PROVINCE DU QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT 218 – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 860 000 $ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET D'UN ENTREPÔT D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite construire un garage municipal et un entrepôt d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles actuels ne répondent plus aux besoins et obligations actuels;

CONSIDÉRANT QU' une estimation budgétaire de 4 694 334 $ daté du 8 mai 2026 a été déposé par la firme MDTP Atelier d'architecture pour la construction d'un garage municipal et d'un entrepôt d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière équivalent à soixante-dix-huit pour cent du coût maximal des travaux autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1 - Construction un garage municipal et un entrepôt d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière octroyée excède plus de cinquante pour cent du coût des travaux, le présent règlement n'est donc pas assujetti aux personnes habillent à voter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas les fonds requis pour acquitter le coût du projet;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 10 août 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

En conséquence,
le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE1
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE2
Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de construction d'un garage municipal et d'un entrepôt d'abrasifs selon l'estimation détaillée préparée par Atelier d'architecture MDTP, en date du 8 mai 2026, incluant la construction d'un système d'épuration des eaux usées, d'autres travaux connexes, des imprévus, des honoraires professionnels, des frais de financement et les taxes, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » ainsi que les plans comme annexe « B ».

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)

ARTICLE3
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 860 000 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE4
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 860 000 $ sur une période de 25 ans.

ARTICLE5
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE6
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE7
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment toute somme provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1 - Construction un garage municipal et un entrepôt d'abrasifs.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Joins au présent règlement la lettre signée par le ministre confirmant l'aide financière maximale accordée, tel qu'il appert à l'annexe « C ».

ARTICLE8
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Estelle Muzzi
Mairesse

Stéphanie Leblanc
Directrice générale et greffière-trésorière

Date de l'avis de motion : 10 août 2026
Date du projet de règlement : 10 août 2026
Date de l'adoption : 31 août 2026
Date de promulgation : 19 octobre 2026
Date d'entrée en vigueur : 19 octobre 2026

Annexe A

mdtp
atelier d'architecture

créer recréer optimiser

Estimation des coûts définitive

8 mai 2026
Construction d'un garage municipal et entrepôt d'agrégats
Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Références
Dossier mdtp: 3175-24
Date des dessins utilisés: 8 mai 2026

Description	Sous-total	
A - Général		
Conditions générales	164 969,28 $	
Aménagement de chantier et échaffaudages	164 969,28 $	329 938,55 $
B - Infrastructure*		
Civil	638 550,00 $	
Structure	703 000,00 $	1 341 550,00 $
C - Superstructure et Enveloppe		
Murs extérieurs et enveloppe	252 695,62 $	
Fenêtres extérieures	102 858,00 $	
Porte de garage vitrée	84 000,00 $	
Portes extérieures en acier, cadres et quincaillerie	15 000,00 $	
Portes extérieures en aluminium, cadres et quincaillerie	10 000,00 $	
Toit incl. isolation et revêtement d'acier	160 703,00 $	
Barrière à neige et arrêt de glaces	9 750,00 $	
Gouttières et descentes pluviales	11 300,00 $	
Toit marquise élastomère	5 940,00 $	
Abri à sel	126 975,00 $	781 201,62 $
D - Aménagement intérieur		
Cloisons intérieures	57 920,70 $	
Métaux ouvrés: garde-corps avec plinthe antichute	9 500,00 $	
Métaux ouvrés: escaliers	25 000,00 $	
Compartimentation coupe-feu, trappe d'accès et trottoir entretoit	11 500,00 $	
Fenêtres intérieures et vitrages ULC	15 120,00 $	
Portes, cadres, quincaillerie intérieures	56 000,00 $	
Accessoires de toilette et de salle de bain	3 000,00 $	
Ébénisterie	40 230,00 $	
Rideau	12 400,00 $	
Peinture	26 384,00 $	
Revêtement métallique murale intérieur	92 904,00 $	
Céramique murale	3 163,82 $	
Finition de plancher - Béton scellé	Voir Ing.	
Finition de plancher - Vestibule (Epoxy)	2 365,00 $	
Finition de plancher - Secteur bureaux (Tuiles de vinyle)	5 829,94 $	
Finition de plafond - Gypse	18 150,00 $	
Finition de plafond - Tuile acoustique	8 348,20 $	
Finition de plafond - Revêtement métallique	77 496,80 $	
Grille gratte-pieds	3 000,00 $	
Bancs et casiers - Hors contrat	Hors contrat	
Établi et rangement - Hors contrat	Hors contrat	
		468 333,82 $
E - Services*		
Plomberie	150 000,00 $	
Ventilation et chauffage	188 500,00 $	
Électricité	272 300,00 $	
Fosse septique	18 929,10 $	
Puit artésien	15 000,00 $	644 729,10 $
F - Construction spéciale		
		- $
G - Aménagement de l'emplacement		
Gazonnement	Hors contrat	
Terre végétale	24 560,00 $	
Enseignes extérieures	8 000,00 $	
Compensation milieu humide*	31 021,39 $	63 581,39 $
1 - Sous-total		3 629 324,08 $
Frais généraux (applicables sur l'item 1 - Sous-total)		
Imprévus et contingences de design (0%)	- $	
Profits et administration de l'entrepreneur (12%)	435 518,89 $	435 518,89 $
2 - Sous-total		4 064 842,97 $
Taxes (applicables sur l'item 2 - Sous-total)		
TVQ (9,975%) 50%	202 734,04 $	202 734,04 $
3 - Sous-total		4 267 577,02 $
Autres frais (applicables sur l'item 3 - Sous-total)		
Imprévus et contingences de construction, taxes incluses (10%)		426 757,70 $
Total des travaux, tous frais et taxes inclus		4 694 334,72 $

* Se référer à l'estimation de l'ingénieur pour plus de détails.

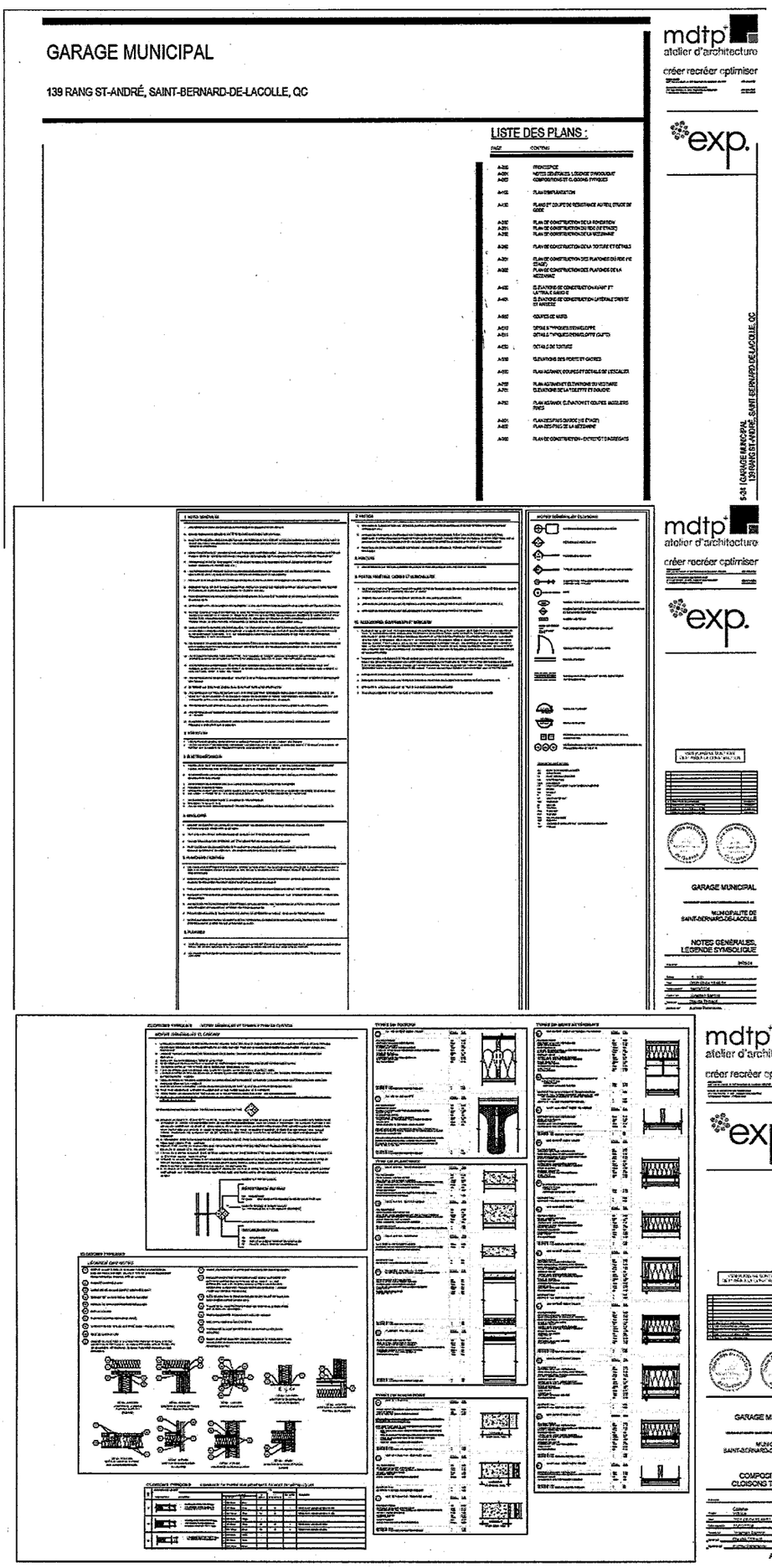
Précisions
Cette estimation est basée sur l'expérience de la firme dans des projets antérieurs de types similaires et sur les conditions actuelles du marché et ne peut être tenu responsable de la divergence entre la présente estimation et le coût lors de l'ouverture des soumissions.

Audrey Patenaude
Architecte senior, associée principale

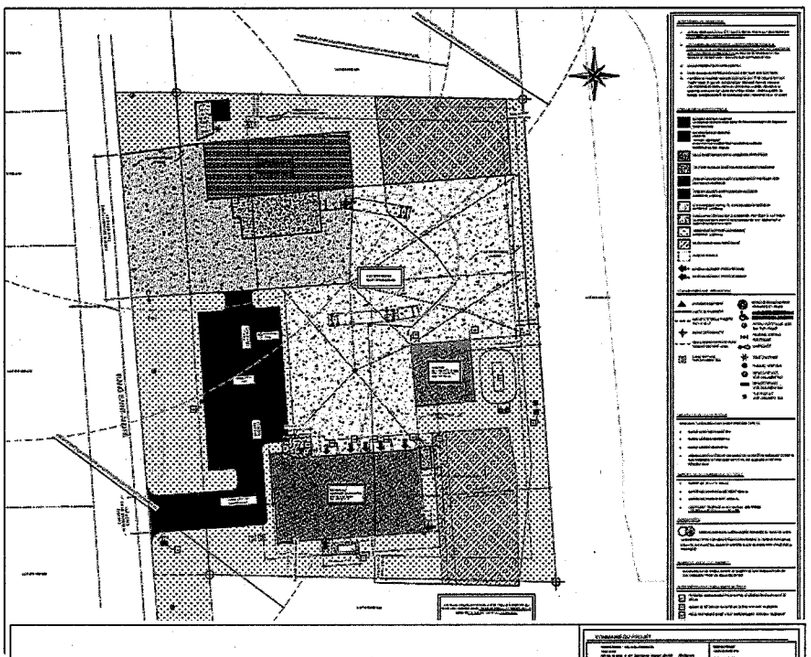
Étienne Taillefer
Architecte senior, associé principal

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)

Annexe B


GARAGE MUNICIPAL
139 RANG ST-ANDRÉ, SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE, QC
LISTE DES PLANS :
mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.
GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
NOTES GÉNÉRALES, LÉGENDE SYMBOLIQUE
COMPOSITIONS ET CLOISONS TYPIQUES
A-002

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)



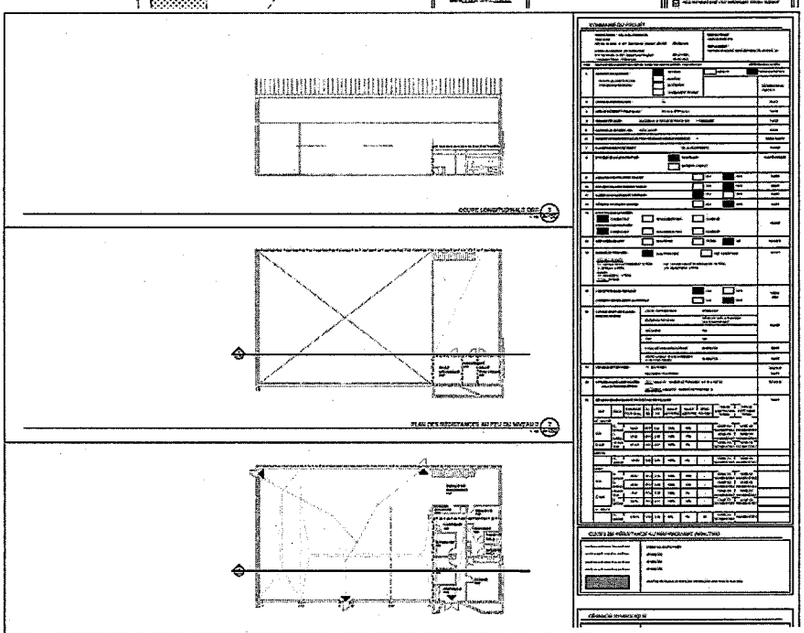
mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN D'IMPLANTATION



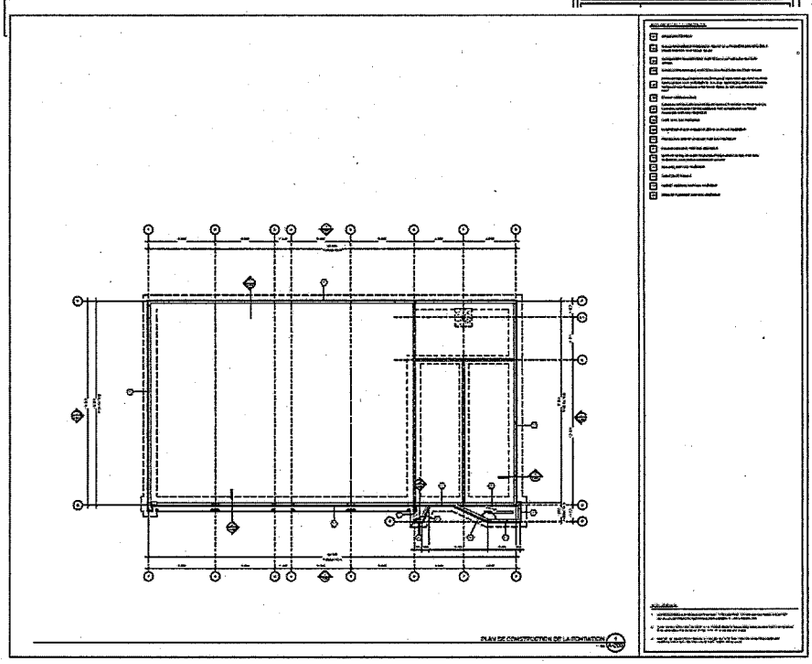
mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLANS ET COUPE DE RÉSISTANCE AU FEU ÉTUDE DE CODE



mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

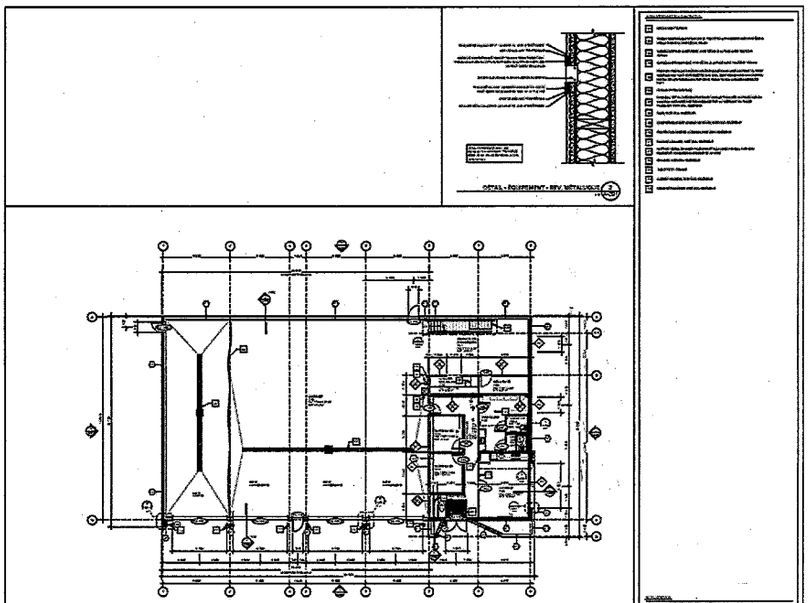
exp.

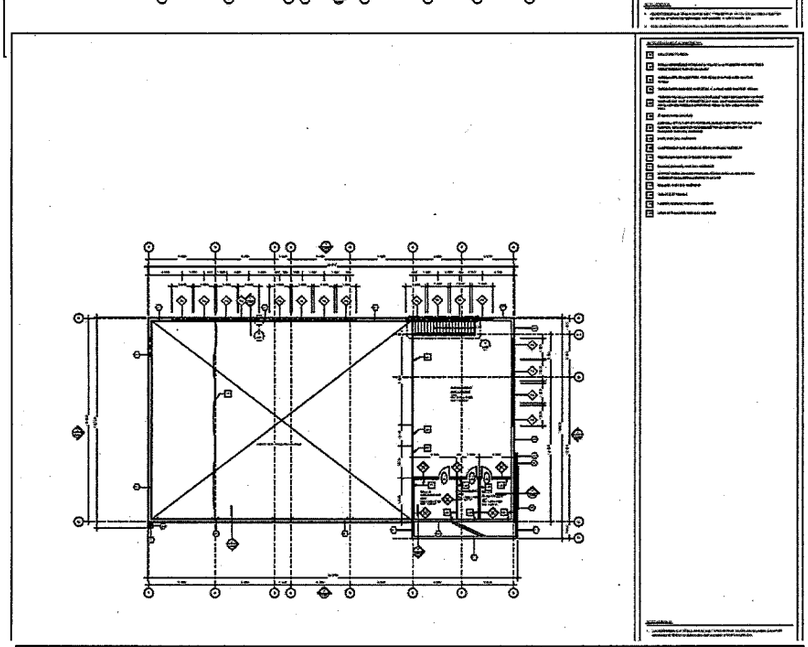
GARAGE MUNICIPAL

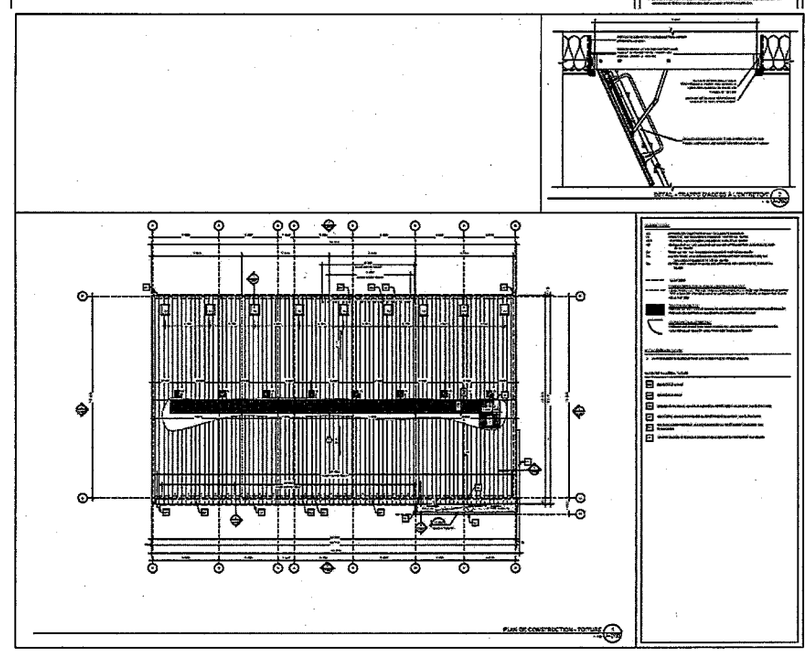
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN DE CONSTRUCTION DE LA FONDATION

A-200









mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN DE CONSTRUCTION DU RDC (1E ÉTAGE)

mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN DE CONSTRUCTION DE LA MEZZANINE

mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

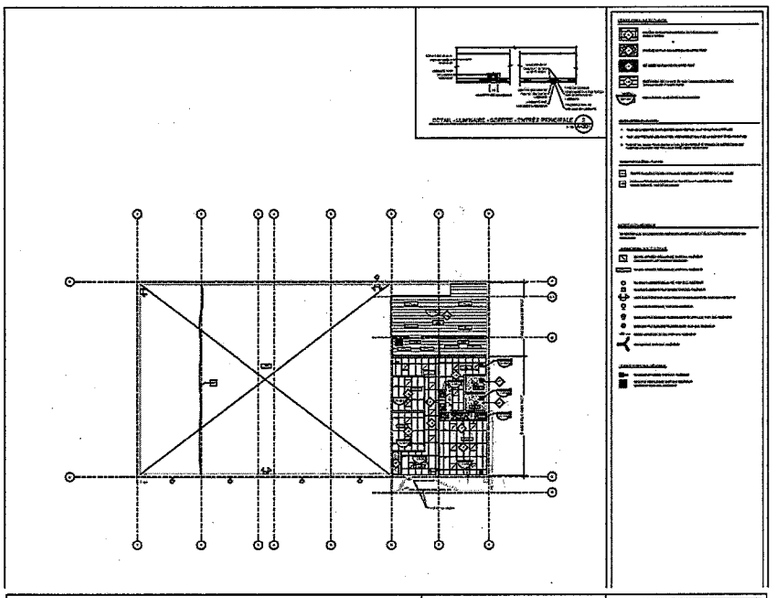
GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN DE CONSTRUCTION DE LA TOITURE ET DÉTAILS

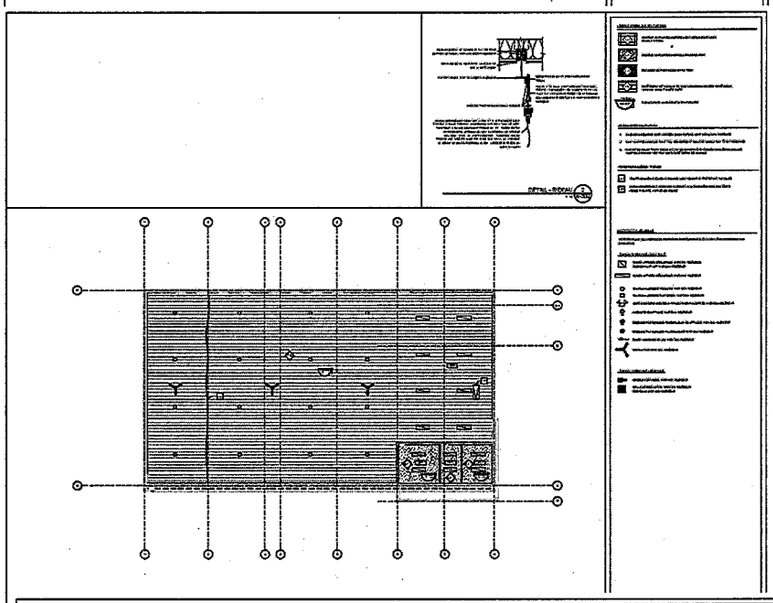
A-250

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)



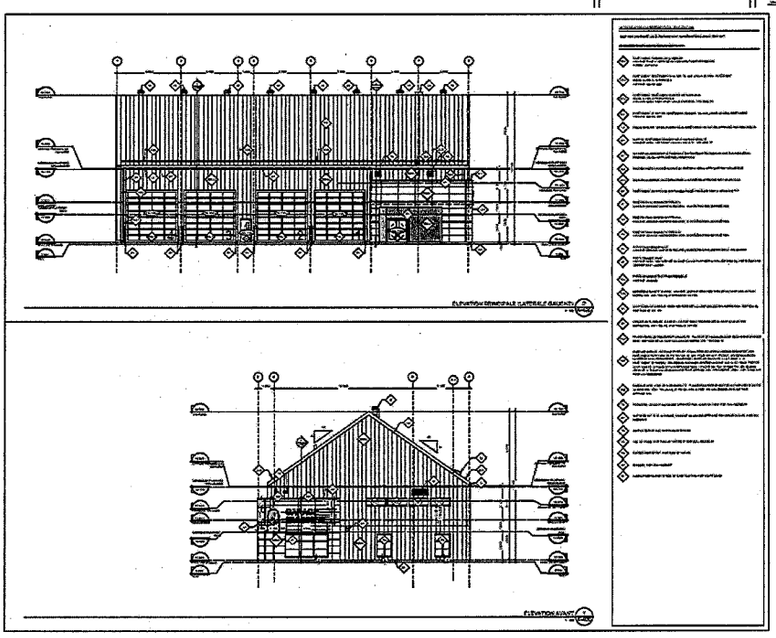
mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
PLAN DE CONSTRUCTION DES PLAFONDS DU RDC (1E ETAGE)



mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

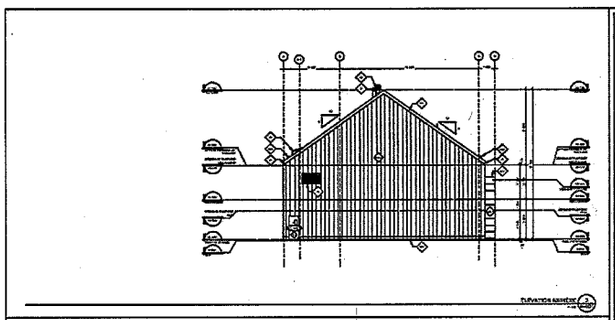
GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
PLAN DE CONSTRUCTION DES PLAFONDS DE LA MEZZANINE

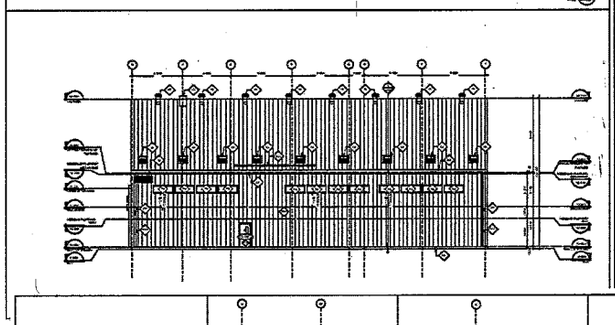


mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
ÉLÉVATIONS DE CONSTRUCTION AVANT ET LATÉRALE GAUCHE

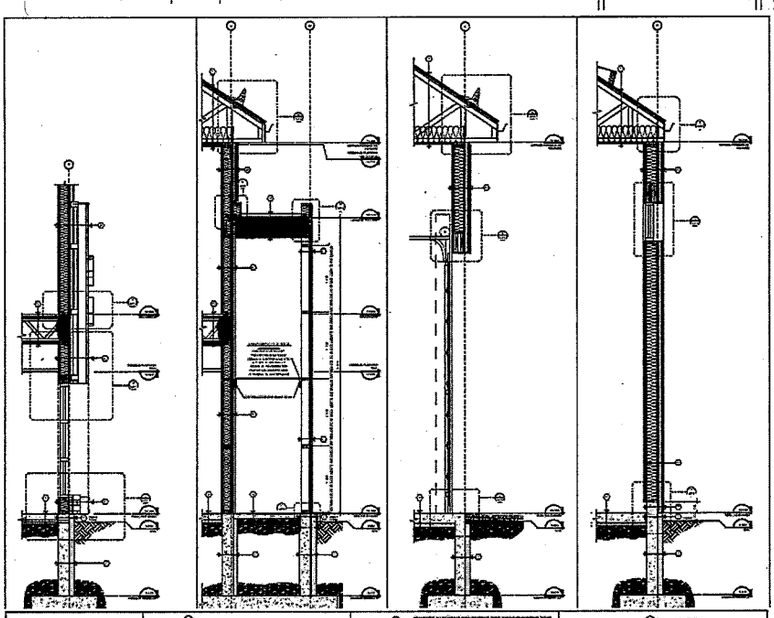
A-100





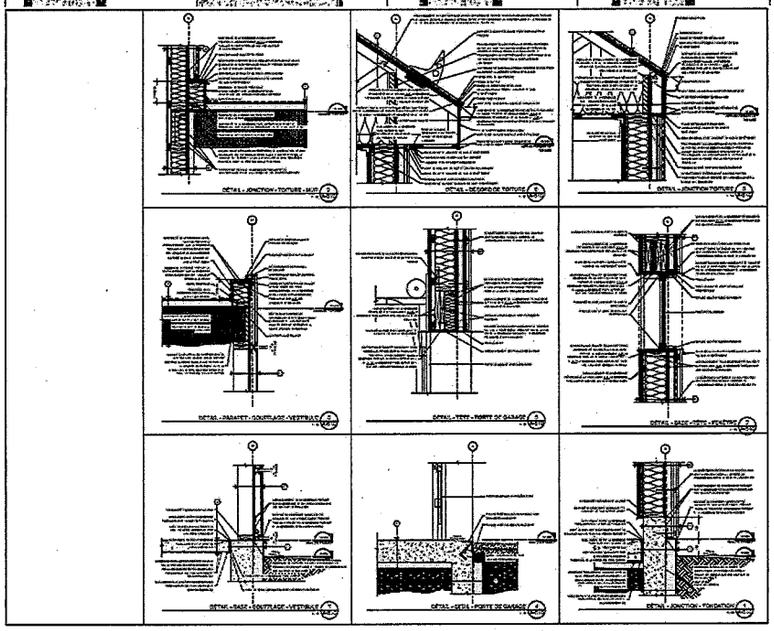
mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
ÉLÉVATIONS DE CONSTRUCTION LATÉRALE DROITE ET ARRIÈRE



mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
COUPES DE MURS

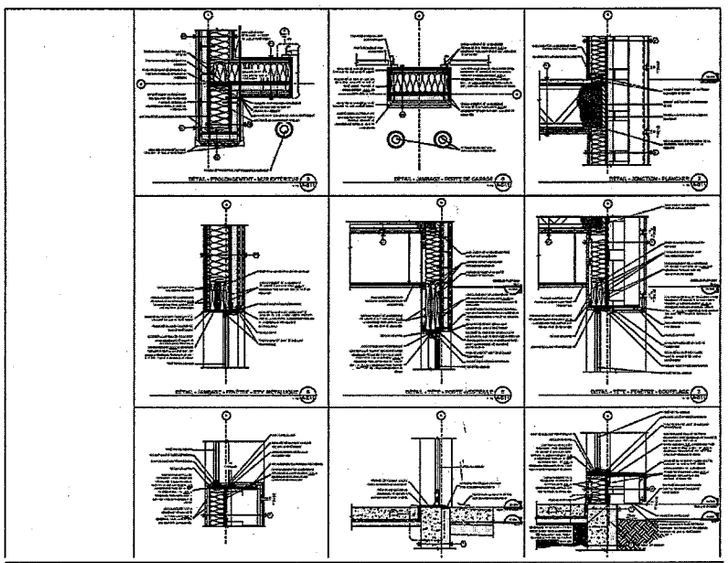


mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
DÉTAILS TYPIQUES D'ENVELOPPE

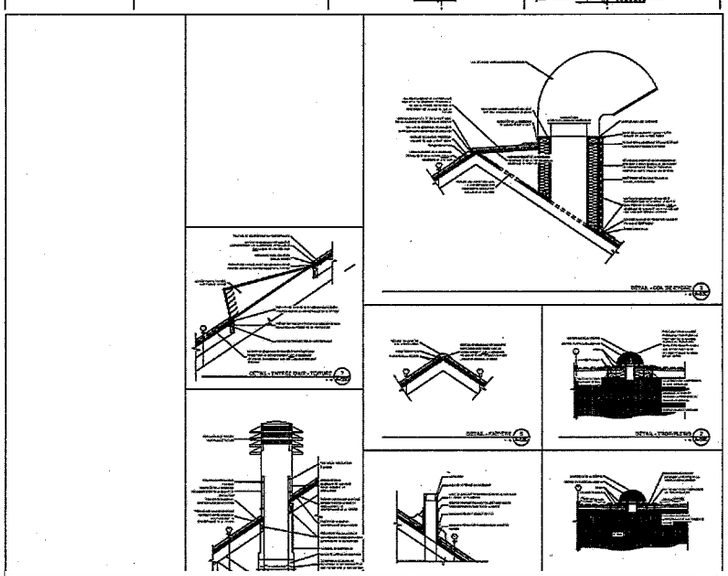
A-510

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)



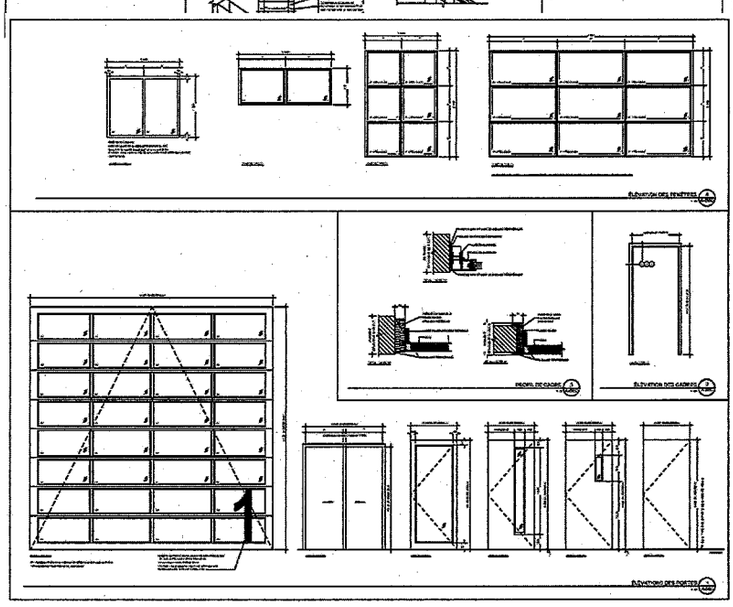
mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
DÉTAILS TYPIQUES D'ENVELOPPE (SUITE)



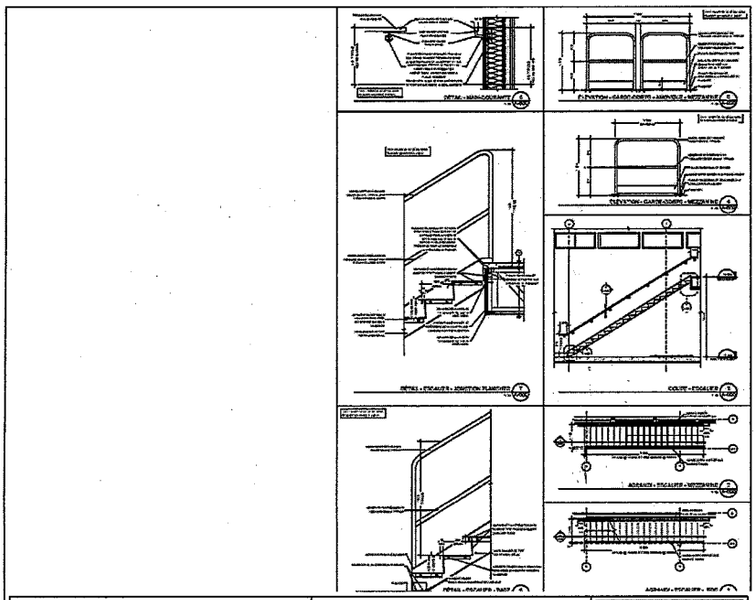
mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
DÉTAILS DE TOITURE



mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
ÉLÉVATIONS DES PORTE ET CADRES
A-669



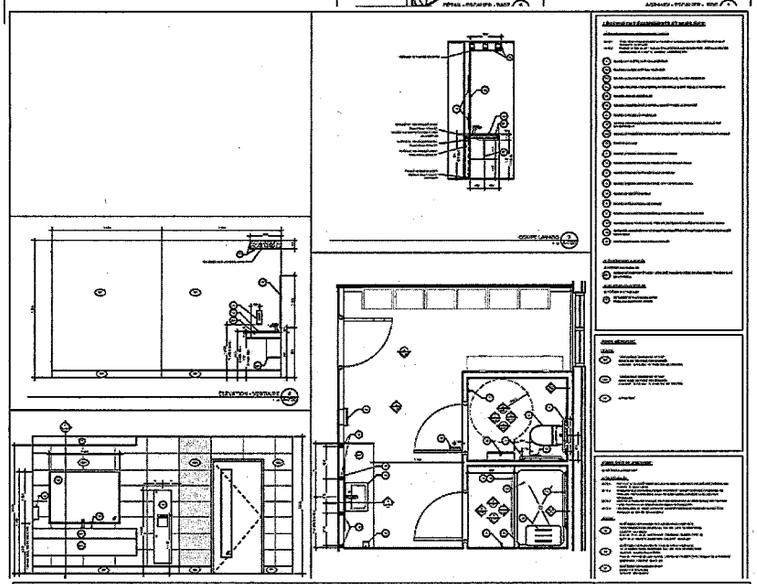
mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN AGRANDI, COUPES ET DÉTAILS DE L'ESCALIER



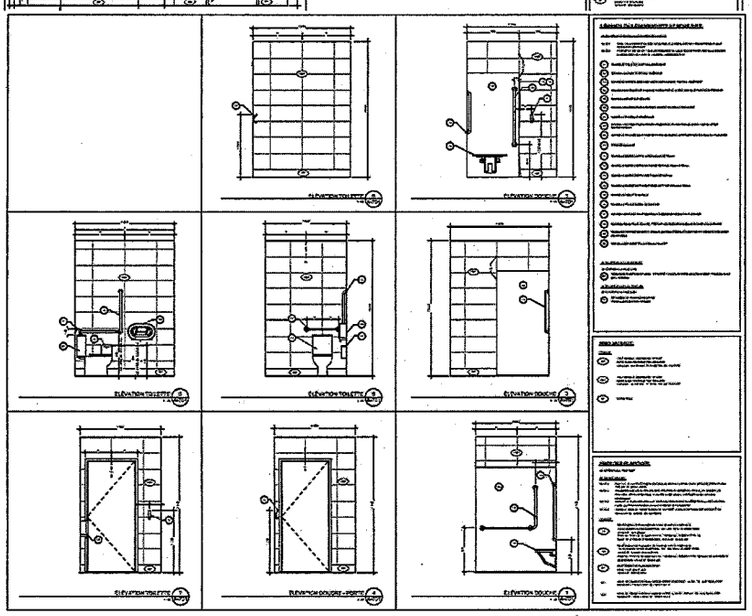
mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN AGRANDI ET ÉLÉVATIONS DU VESTIAIRE



mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

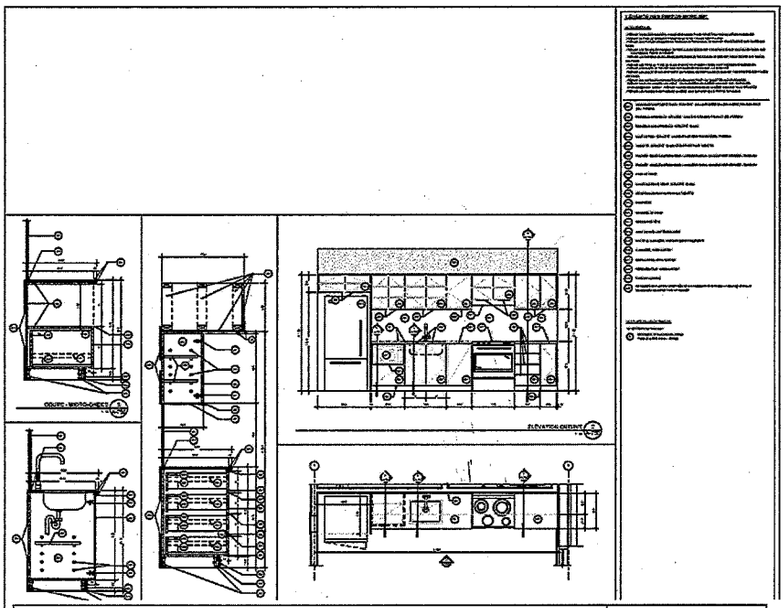
GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

ÉLÉVATIONS DE LA TOILETTE ET DOUCHE

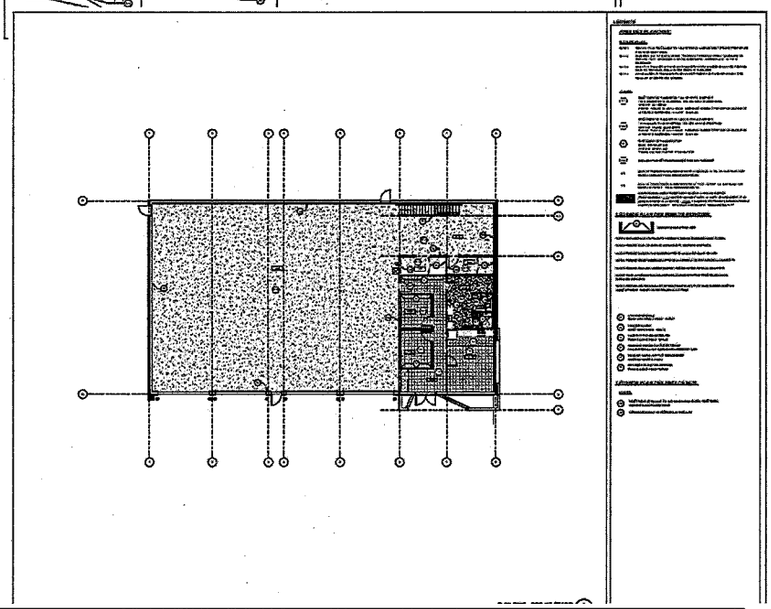
A-701

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)



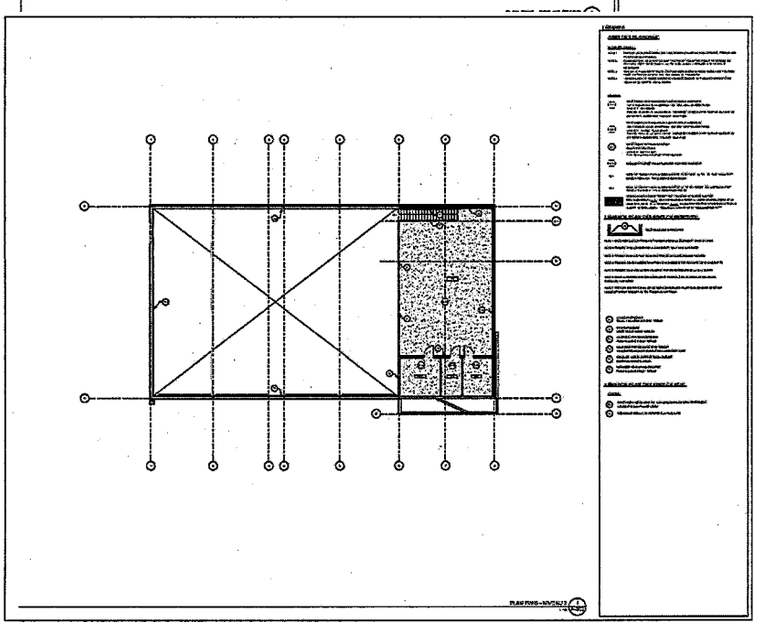
mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
PLAN AGRANDI, ÉLÉVATION ET COUPES MOBILIERS FIXES



mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

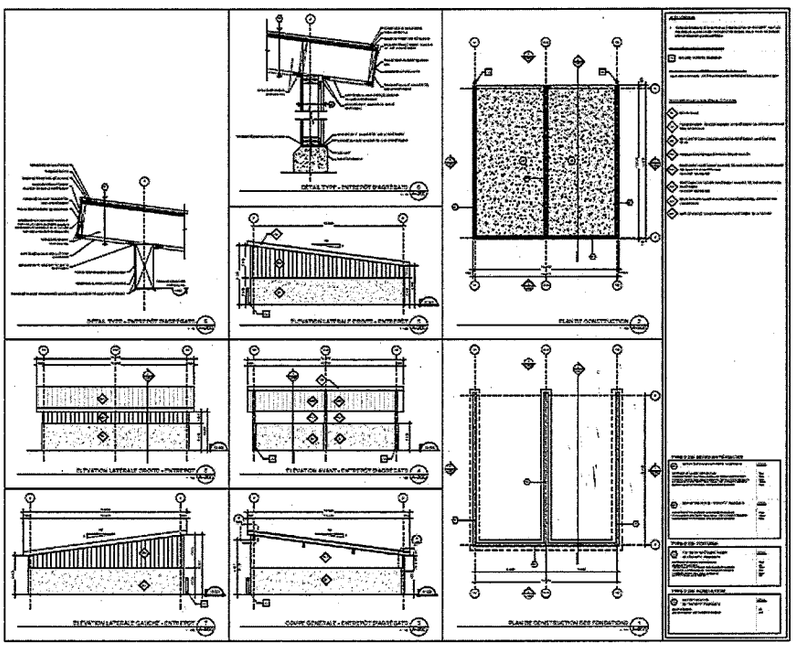
GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
PLAN DES FINIS DU RDC (1IE ÉTAGE)



mdtp atelier d'architecture
créer recréer optimiser
exp.

GARAGE MUNICIPAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE
PLAN DES FINIS DE LA MEZZANINE

A-502



mdtp
atelier d'architecture
créer recréer optimiser

exp.

GARAGE MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

PLAN DE CONSTRUCTION -
ENTREPOT D'AGREGATS

A-900

Annexe C

Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales

PAR COURRIEL

Québec, le 14 août 2026

Madame Estelle Muzzi
Mairesse
Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
116, rang Saint-Claude
Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) J0J 1V0
emuzzi@mun-sbdl.ca

Madame la Mairesse,

Je vous informe que le projet de construction d'un garage municipal et d'un abri à abrasifs est admissible à une aide financière de 3 790 800 $ s'appliquant à un coût maximal admissible de 4 860 000 $ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles ainsi que les modalités de versement de cette aide vous sera transmise à la suite de l'octroi de tous les contrats de construction. Tout comme la présente promesse, cette convention est soumise aux dispositions du Guide sur le PRACIM en vigueur à la date de signature de la présente lettre de promesse.

En ce qui a trait à l'annonce publique, celle-ci sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec.

Je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des collectivités et de leur environnement.

... 2

Québec
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle, 4e étage
Aile Chauveau
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
ministre@mamh.gouv.qc.ca
Québec.ca/gouvernance-municipale-habitation

Montréal
Édifice Louis-Québec, 5e étage
Bureau 944
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3C6

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures aux collectivités au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Samuel Poulin

Formules Municipales - No 6616 (FLA 815)